

FRANCE

tourisme

*La lettre de
l'Association Nationale des élus
des Territoires Touristiques*



Bourbon-Lancy

(71)

ÉDITORIAL

de Philippe SUEUR, Président de l'ANETT

P. 2

RETOUR SUR LE CONGRÈS DE L'ANETT

P. 3

VIE DE L'ASSOCIATION

P. 4

COLLÈGE DES PARLEMENTAIRES

P. 7

CLUB DES PARTENAIRES

P. 8

AMI AVENIR MONTAGNE MOBILITÉS

P. 9

DÉVELOPPEMENT DURABLE

P. 10

INTERVIEW

de Edith GUEUGNEAU,
Maire de Bourbon-Lancy

P. 14



EDITO

Mesdames, messieurs,

Nous sommes progressivement sortis des confinements successifs et l'issue de la crise semble une nouvelle fois atteignable. L'espoir de vous retrouver comme avant est là. J'espère vous rencontrer avec vous régulièrement sur le terrain pour faire remonter la voix des territoires touristiques auprès du Gouvernement et pourquoi pas des candidats. Avec la Directrice Générale nous enchaînons les rencontres avec les membres du Gouvernement, notamment pour évoquer le plan de reconquête du tourisme.

Malgré les crises des différentes époques, l'ANETT est toujours là et plus que jamais déterminée à vous accompagner dans la reconquête du tourisme.

Elle a tenu son 90ème Congrès annuel les mardi 29 et mercredi 30 juin 2021 à Enghien-les-Bains. Ce fut un réel plaisir de se

retrouver pour des tables rondes sur l'avenir du tourisme après la crise que nous vivons. Cet évènement a pu lancer la saison touristique de la meilleure des manières. L'automne est là et l'été a été pour de nombreuses destinations encore une fois « Bleu, Blanc, Rouge ».

L'équipe de l'ANETT est toujours là pour vous accompagner.

Depuis le début de la crise sanitaire nous publions ce journal France Tourisme de manière digitale. C'est, il faut le dire, un réel succès. N'hésitez pas à nous faire part de votre avis sur ce moyen de diffusion plus direct et plus écologique. Vous pouvez également nous faire part de vos observations ou rubriques que souhaiteriez voir dans votre journal.

Philippe SUEUR
Président de l'ANETT
Maire d'Enghien-les-Bains (95)



Agenda de l'ANETT

- | | |
|----------------------------|---|
| Mercredi 3 novembre 2021 : | Commission Patrimoine de l'ANETT |
| Lundi 8 novembre 2021 : | Réunion du Club des Partenaires de l'ANETT |
| Mardi 9 novembre 2021 : | Commission Casino de l'ANETT |
| Mardi 17 novembre 2021 : | Forum Tourisme au Congrès des Maires |
| Mardi 23 novembre 2021 : | Commission Tourisme Durable de l'ANETT |
| Jeudi 25 novembre 2021 : | Commission Hébergements Touristiques de l'ANETT |
| Mardi 7 décembre 2021 : | Conseil d'Administration de l'ANETT |



FRANCE tourisme

est édité par l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques
47, quai d'Orsay - 75007 PARIS
Tél. : 01 45 51 49 36
www.communes-touristiques.net

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe SUEUR
RESPONSABLE DE LA RÉDACTION : Géraldine Leduc
COMITÉ DE RÉDACTION : Simon Lebeau
CONCEPTION ET RÉALISATION : Desgrandchamps



@ANETT_tourisme @anmscct

www.communes-touristiques.net



VIE DE L'ASSOCIATION

90ème CONGRÈS DE L'ANETT



Jacqueline GOURAULT

L'ANETT a tenu avec succès son congrès annuel les mardi 29 et mercredi 30 juin 2021 à Enghien-les-Bains afin de lancer la haute saison touristique.



Joël GIRAUD

Près de 200 élus sont venus sur les deux jours et 15 ont pu suivre les débats en visioconférence. Le mardi après-midi a été notamment consacré au tourisme, moteur de l'économie française et à la restitution d'une étude menée conjointement avec l'IFOP, Bilendi et la Banque de Territoires dans le cadre d'un Observatoire sur le tourisme dans une décennie. **Jérôme FOURQUET**, Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'IFOP a présenté les résultats qui ont pu être commentés.

Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité a clôturé la journée avant le dîner de Gala où nous avons célébré les 90 ans de l'Association. A cette occasion, **Jean-Baptiste LEMOYNE**, Secrétaire d'Etat en charge du Tourisme, a pu remettre symboliquement leur classement aux communes classées selon la procédure déconcentrée.

Le mercredi matin, les adhérents de l'ANETT ont pu écouter **Xavier DUCEPT**, Directeur de Cabinet d'Annick

GIRARDIN, Ministre de la Mer et voir un film de la FDJ sur la sauvegarde du Patrimoine avec la mise en avant de 4 sites dans des communes adhérentes à l'ANETT. Ils ont par ailleurs découvert la boîte à outils des partenaires de l'ANETT. Nous avons également organisé des ateliers thématiques sur le tourisme vert, la digitalisation du tourisme et les hébergements touristiques. Le mercredi après-midi était dédié à la décentralisation et aux finances des collectivités locales puis au rôle fondamental que jouent les stations classées dans la relance touristique de notre pays.

Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires est intervenue dans ce cadre. Cette année l'ANETT proposait à ses adhérents de participer au Congrès sur place à Enghien-les-Bains ou bien en visioconférence.

Le mardi matin, **Lucie HUGUET** a animé une réunion de présentation du label Famille Plus en visioconférence afin de sensibiliser les élus à l'accueil des familles.

Les Actes du Congrès et les vidéos sont disponibles sur le site de l'ANETT.



L'ANETT a fêté ses 90 ans !

Nouvelles Stations Classées

- Ajaccio (2A)
- Le Dévoluy (05)
- Saint-Julien-en-Born (40)
- Oz-en-Oisans (38)
- Montauban (82)
- La Bernerie-en-Retz (44)
- Portiragnes (34)

En date du 1^{er} octobre 2021, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, on compte 470 stations classées selon la nouvelle procédure.

3 nouvelles adhésions

- L'Office de Tourisme du Cotentin
- Fleury d'Aude (11)
- Saint-Malo (35)

A noter : Le Collège des Parlementaires de l'ANETT regroupe désormais 90 adhérents. Jean-François PORTARIEU, Député de la Haute-Garonne, Arnaud BAZIN, Sénateur du Val d'Oise, Jean-Pierre CUBERTAFON, Député de la Dordogne, Laurence GAYTE, Députée des Pyrénées-Orientales ont adhéré récemment.

3^{ème} Comité Interministériel aux Ruralités

M. Jean CASTEX, Premier ministre, accompagné de M^{me} Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et de M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, a présidé à Épineau-les-Voves dans l'Yonne, le 3^e Comité interministériel aux ruralités (CIR), le vendredi 24 septembre 2021.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANETT



Philippe SUEUR et Sylvain BOUCHER

Le Congrès de l'ANETT était précédé d'une réunion du Conseil d'Administration qui a vu ses membres discuter de la relance du tourisme, des travaux des commissions de l'ANETT et de l'actualité de l'Association (audition, rencontres, ...).

Ce fut également l'occasion de renouveler le partenariat entre Veolia et l'ANETT.

UN OBSERVATOIRE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur touristique fait aujourd’hui face à un nouveau défi : comment imaginer les souhaits des Français pour leurs vacances dans dix ans ? Enjeux climatiques, nouvelles technologies, évolution de la société, etc.



Dans ce contexte, l'ANETT, à l'occasion de ses 90 ans, a créé un Observatoire du tourisme en partenariat avec la Banque des Territoires, l'Institut français d'opinion publique (Ifop)

et Bilendi pour mieux appréhender les changements et aider les collectivités locales dans leurs projets futurs.

Une enquête a été lancée auprès d'un panel de 1 500 personnes « grand public » suivie d'une deuxième auprès des élus de communes touristiques afin de comparer leurs visions.

Les questions posées ont concerné plusieurs sujets susceptibles d'importantes évolutions en raison de nouvelles pratiques touristiques à dix

ans : les périodes, durées et lieux de séjour, les modes de transports utilisés, les critères déterminant les choix d'hébergement, les activités recherchées, l'approche « tourisme durable », ou encore les moyens d'information.

Lors de son Congrès qui s'est tenu les 29 et 30 juin dernier à Enghien-les-Bains, Jérôme FOURQUET, Directeur du Département Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'Ifop a présenté les résultats.



ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE À RETENIR



La mer restera le lieu de vacances privilégié pour 55 % des Français

Les Français prévoient peu d'évolution dans dix ans sur leurs vacances : budget, fréquence, durée, distance

Le confort de l'hébergement sera tout aussi important que son prix

Le mode de transport privilégié restera la voiture

75 % des élus pensent que dans dix ans les Français choisiront leur destination en fonction de leur intérêt culturel ou touristique.

Mais **41 % des Français** ne partagent pas cette opinion, privilégiant avant tout une offre d'hébergement adaptée à leurs besoins

4 Français sur 10 affirment qu'ils seront très sensibles dans dix ans à la façon dont seront gérés les déchets à destination



Cet Observatoire du tourisme de demain sera réactif et interactif : ses sujets d'étude évolueront en fonction de l'actualité et des constats réalisés.

LES ENQUÊTES DE L'ANETT

Union Nationale pour la Promotion de la Location de Vacances
UNPLV



L'UNPLV et l'ANETT se sont associées pour mettre en place un baromètre.

L'objectif de cette consultation était de récolter des données sur les meublés touristiques et leurs impacts sur le territoire. Nous vous donnerons rapidement les résultats.

Un questionnaire auprès des élus d'Outre-mer est en cours pour connaître leurs préoccupations.

Il est encore possible de répondre.

L'ANETT a lancé une enquête auprès des maires des stations classées de tourisme afin de recueillir leurs suggestions et commentaires sur les **améliorations** que nous pourrions apporter au classement et à sa renommée !

Le questionnaire est disponible via le QR Code suivant et y répondre ne prendra que 2 minutes.





LES ATELIERS DU CONGRÈS

❸ COMMENT ALLER VERS UN TOURISME PLUS DURABLE ?

Concernant la thématique du tourisme durable, il était question de transition écologique, plutôt de **transformation écologique**. Toute l'expertise nécessaire à cette transformation écologique a été mise en évidence, à travers deux mots clés : **une expertise utile et performante**. Cette expertise à la fois utile et performante est nécessaire pour le maintien des équilibres. Trois éléments clés sont ressortis de ce maintien des équilibres : **la nécessité d'une protection, la nécessité d'une bonne utilisation de ces espaces, et surtout, la nécessité d'une bonne gestion**.

Le tourisme durable est devenu ou devient un nouveau modèle économique reconnu. La maire d'Evian, a bien résumé la vision d'un tourisme durable

sur un territoire touristique. Elle a parlé de la nécessité de raccrocher l'ensemble des actions à la stratégie globale du territoire, et de mettre du sens dans ces actions de développement durable. De plus, on parlera encore souvent de la nécessité de coordonner et de faire travailler ensemble tous les acteurs de la société, qu'ils soient privés ou publics, et d'aller plus loin dans cette démarche de tourisme durable et de développement durable, en passant par l'évaluation des politiques publiques.

Un nombre important d'actions sont déjà engagées depuis plusieurs années. Beaucoup de territoires ont fait des efforts en matière de tourisme durable. Le résultat est là.

Il reste à partager les expériences, à échanger davantage, voire à proposer un guide des bonnes pratiques.



❹ E-TOURISME : LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le numérique est au service du parcours client, avant, pendant, et après.

Avant, il permet de faire le bon choix et d'aider à la préparation des voyages et des séjours. Pendant, il est un outil d'enrichissement des séjours (visites virtuelles, application, etc.), de captation de la donnée, d'adaptation (réactivité par rapport aux attentes et exigences des clientèles), mais aussi de sécurisation de la clientèle (assurance, information fiable). Les partenaires ont souligné l'importance du numérique pour mettre en valeur de petits commerces et

activités, la recherche au cœur de petits territoires, au cœur même des villes, et de valoriser le patrimoine, au travers d'éclairages par exemple.

Nous devrons donc nous adapter à des touristes et à des visiteurs de plus en plus connectés avant, pendant, et après.

La connexion a également lieu au travers des avis clients. Aujourd'hui, nous donnons tous des avis et devenons tous des experts des destinations et des séjours, du fait du numérique et des outils à notre disposition. Le numérique est également un outil au service des



territoires. En revanche, il ne remplacera jamais l'humain, qui doit être au cœur de tous les dispositifs. À la sortie de cette crise sanitaire, l'humain doit être d'autant plus présent pour apporter de la convivialité et favoriser les rapports.

❺ COMMENT OPTIMISER LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ?

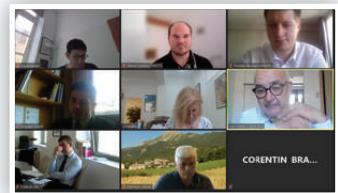
La transformation de l'offre hôtelière sur les territoires constitue pour les élus une forte préoccupation. La panoplie de tous les dispositifs d'aides existants, mis en place par le gouvernement et d'autres partenaires, a amené au constat d'une forte méconnaissance de toutes ces aides. D'où la nécessité de **communiquer, de transmettre, de faire de la pédagogie, afin que l'ensemble des partenaires concernés par ces aides puisse en bénéficier**.

Nous avons aussi parlé dans cet atelier de la prise en compte de l'itinérance, notamment des camping-cars. Des aspects réglementaires ont été abordés, mais aussi les conflits d'usage générés et encore d'actualité sur certains territoires. Nous avons également discuté de la présence des loueurs de meublés sur les nombreuses plateformes, parfois en concurrence avec l'institutionnel, mais surtout dans une logique de partenariat possible.



AUDITIONS DE L'ANETT

- **Le vendredi 4 juin**, l'ANETT a été entendue par **Noëlle RAUSCENT** dans le cadre d'une mission sur l'avenir du tourisme rural. **Edith GUEUGNEAU et Gérald MARTINEZ** ont présenté les défis de leurs communes rurales en termes touristiques.
- **Le mercredi 9 juin**, l'ANETT a répondu aux interrogations de **Jean-Pierre CUBERTAFON**, Député de Dordogne, dans le cadre d'une mission confiée par le Premier Ministre sur la différenciation des politiques publiques en ruralité. **Edith GUEUGNEAU et Gérald MARTINEZ** ont défendu les communes rurales.
- **Le mardi 8 juin**, **Géraldine LEDUC** a participé aux Rencontres du Tourisme à Orléans et est intervenue lors d'une table ronde intitulée : COVID et mutation du tourisme : une catastrophe ou une opportunité pour Orléans Métropole ?
- **Le vendredi 9 juillet**, **Géraldine LEDUC** a participé avec **Jean-Baptiste LEMOYNE** au lancement par **Philippe WAHL**, PDG du Groupe La Poste, d'un carnet de timbres touristiques «France de Terre de Tourisme».
- **Le jeudi 29 juillet**, l'ANETT a participé au groupe de travail sur les finances du bloc communal organisé par le Cabinet de **Jacqueline GOURAULT**. La réunion a été consacrée aux conséquences de la réforme de la taxe d'habitation et à la situation financière des collectivités locales au 30 juin 2021.
- **Le mercredi 1^{er} septembre** le Président a rencontré à Matignon les **conseillers du Premier Ministre**. Puis du Président de la République le 10 septembre pour évoquer avec eux les difficultés rencontrées par les territoires touristiques et pour travailler à la relance du secteur.
- Une réunion sur les éoliennes en mer s'est tenu en visioconférence en partenariat avec EDF le **mardi 7 septembre**. **Emmanuel MAQUET** a présenté les préoccupations des maires
- L'ANETT a participé en présentiel à une réunion au Cabinet de **Jacqueline GOURAULT le vendredi 17 septembre** pour une présentation du PLF : Géraldine LEDUC a interrogé les conseillers sur les différentes ventilations de la DSIL : un tableau nous sera communiqué. Elle a aussi demandé des précisions sur la DACOM.



Présentation du carnet de timbres touristiques
«France de Terre de Tourisme»

- **M. Jean-Yves GOUTTEBEL**, a été nommé coordinateur interministériel chargé de la relance du thermalisme et du tourisme de montagne. Dans ce cadre il a souhaité rencontrer le Président de l'ANETT. La rencontre a eu lieu le **mardi 22 septembre**.
- **Le Président et Géraldine LEDUC** ont participé à l'Assemblée Générale de l'ANMSM le **mercredi 15 septembre** où Gérard LARCHER, Joël GIRAUD et Jean-Baptiste LEMOYNE intervenaient.
- **Le lundi 11 octobre**, Le Président et l'équipe de l'ANETT ont été auditionné par les équipes des Ministres **Alain GRISSET** et **Jean-Baptiste LEMOYNE** dans le cadre du Plan de reconquête et de transformation du tourisme annoncé cet été par le Président de la République

COMITÉ DE FILIÈRE TOURISME

- **Le vendredi 2 juillet**, **Jean-Baptiste LEMOYNE** a présidé une réunion du Comité de Filière Tourisme suite à la levée des dernières mesures sanitaires. Il fallait que l'été rime avec vigilance pour éviter de nouvelles mesures restrictives. Le Ministre a profité de cette instance pour annoncer le lancement du plan de reconquête du tourisme aux côtés d'**Alain GRISSET**, Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises.
- Suite aux annonces du Président de la République du lundi 12 juillet, **Jean-Baptiste LEMOYNE** a réuni le Comité de Filière Tourisme en visioconférence le **mardi 13 juillet**. Cette réunion avait pour objectif d'accompagner au mieux les professionnels du tourisme dans l'application élargie du Pass Sanitaire.
- **Le mardi 27 juillet**, le Ministre a réuni en conférence téléphonique le Comité de Filière Tourisme afin répondre aux professionnels impactés par la mise en place du Pass Sanitaire. Notre Président, **Philippe SUEUR** est intervenu sur la situation des casinos dont la fréquentation a baissé de 50% suite aux annonces du Président de la République. Il a également évoqué la situation du tourisme d'affaires.
- La dernière réunion a eu lieu le **mardi 24 août**. **Jean-Baptiste LEMOYNE** a souhaité faire un premier bilan de la saison estivale : un été encore très « bleu-blanc-rouge ». Un retour de nos voisins européens a été noté. Si le littoral a été plébiscité, la montagne et la campagne ont été bien fréquentées. En revanche les grandes villes, et notamment Paris, souffrent du manque d'étrangers. Il a été question de la mise en place compliquée pour certains du pass sanitaire et des problèmes rencontrés par les professionnels pour recruter du personnel.



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

d'euros sont prévus pour financer le recrutement de chefs de projets « Petites villes de demain » et le déploiement de nouveaux volontaires territoriaux en administration (VTA).

Cela permettra de financer 50% du coût des postes de chefs de projets du programme de revitalisation Petites villes de demain, via l'Agence nationale de la cohésion des territoires. La Banque des Territoires apporte, elle, 25%. Ce qui représente un financement total de 75% de ces postes de chefs de projets, à hauteur de 55 000 euros par an. 36 millions d'euros sont réservés pour financer les maisons France services, avec l'objectif de 2 543 maisons (dont 400 postales) d'ici à 2022.

Le PLF 2022 prévoit pour les collectivités locales un budget stable en volume de la dotation globale de fonctionnement (26,8 milliards) et du soutien à l'investissement. La Dotation de Soutien à l'investissement locale bénéficie d'un abondement exceptionnel de 350 millions pour le financement de projets qui s'inscrivent dans le cadre des CRTE. La réforme de l'Ifer n'est plus prévue dans ce projet de budget.

Les crédits de la mission « Cohésion des territoires » représentent 17,12 milliards d'euros dont 20 millions

Quelques articles pour en savoir plus :

- [Localis : PLF 2022 : toutes les mesures qui concernent les finances locales](#)
- [Maire-info : PLF 2022 : un budget de « relance », d'« investissement » et de « normalisation »](#)
- [Le PLF sur le site de l'Assemblée nationale](#)



LES RECETTES DE LA TAXE DE SÉJOUR DOIVENT APPARAÎTRE DANS LE BUDGET MUNICIPAL

Pour les offices de tourisme dits « autonomes », la taxe de séjour est régulièrement instituée par une commune ou un EPCI mais son produit est perçu directement par l'office sans transit ni mention au budget de la commune ou de l'EPCI.

Or, l'article R.2333-45 du CGCT impose que : « Les recettes procurées par la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire et l'emploi de ces recettes à des actions

de nature à favoriser la fréquentation touristique figurent dans un état annexe au compte administratif. »

La taxe de séjour est donc une recette perçue par le bloc communal qui alimente le budget des offices de tourisme lorsque ceux-ci sont constitués sous la forme d'un EPIC. Il ne s'agit donc pas d'une ressource propre des Offices de Tourisme puisqu'ils n'ont pas la faculté de l'instituer.

RAPPEL SUR LE CALENDRIER

Le calendrier des délibérations de la taxe de séjour a été modifié :

En effet, depuis le **1^{er} janvier 2021** les délibérations doivent être adoptées avant le **1^{er} juillet** pour être applicables au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Si une telle délibération est adoptée

entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021 elle ne s'appliquera qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération adoptée pour 2022 doit être saisie dans OCSIT@N entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.

Versement des compensations

En sa qualité de Rapporteur du Budget du Tourisme, La Députée de la Savoie, Emilie BONNIVARD a souhaité interroger le Ministre du Budget sur le retard accusé sur la mise en place du dispositif d'indemnisation. Elle souhaite savoir dans quel délai les services du Ministère envisagent l'effectivité du dispositif.



Les travaux du Collège des Parlementaires de l'ANETT

Le Collège s'est réuni en visioconférence le **mercredi 13 octobre** pour faire un point sur la loi 3DS.

L'ANETT va travailler sur 3 amendements. L'un sur la représentativité des élus des Stations Classées dans les intercommunalités en prenant en compte la population DGF pour la répartition des sièges au sein des intercommunalités.

Les parlementaires vont aussi proposer un abattement de 25% des quotas de logements sociaux pour les Communes Touristiques.

Sur l'hôtellerie, ils vont aussi soumettre l'idée de la création de zone de préservation hôtelière dans les PLU en interdisant le changement d'usage.

CLUB DES PARTENAIRES DE L'ANETT

LE CLUB DES PARTENAIRES DE L'ANETT



L'ANETT a créé son «club des partenaires» pour mieux faire vivre son réseau de partenaires et faciliter les synergies entre les partenaires qui sont d'ailleurs mieux intégrés aux travaux de nos commissions et à la préparation de ses congrès, notamment dans l'élaboration d'ateliers thématiques et de propositions d'animations. Le club des partenaires pilotera aussi la boîte à outils des partenaires de l'ANETT.

Le club des partenaires de l'ANETT est animé par :

Laurent PABIOT, Maire de Sancerre et Administrateur de l'ANETT aux côtés de **Géraldine LEDUC**, Directrice Générale de l'ANETT.

Les représentants de GEO PLC et de VINCI font partie du comité de pilotage de ce club.

Boîte à outils

La boîte à outils comporte sept entrées :
Transition écologique, Patrimoine, Innovation et numérique, Hébergement et mobilité, Service de proximité, Bien-être et santé, Outils transversaux.

Elle sera disponible à la fin du mois d'octobre sur le site rénové de l'ANETT.



Le Club se réunira le lundi 8 novembre au siège de la FDJ.

LE BILLET DU CLUB DES PARTENAIRES

par **Manuel BIOTA**, Associé CF Advisory, Groupe Compagnie Fiduciaire

Depuis plus de 90 ans, l'ANETT rassemble, anime et salue les initiatives des élus des territoires touristiques, s'enrichit de partenaires référents et, depuis 2 ans, accueille de jeunes pousses innovantes, agiles et disruptives que sont les start-up.

Les innovations qu'elles proposent, leur engagement inné en Responsabilité Sociale et Environnementale sont de nouveaux atouts pour nos territoires.

Elles permettent ainsi aux collectivités de toutes tailles, et quels que soient leurs budgets de fonctionnement, de trouver une solution adaptée à leur besoin, et personnalisée.

Si ces jeunes entreprises sont une richesse inestimable, elles restent « fragiles » et ont besoin de soutien et d'accompagnement.

Soutien parce que la vie d'un entrepreneur, quel que soit son âge, est une aventure extraordinaire, certes, mais également un ascenseur émotionnel fort. Près de la moitié des start-up ne passent pas le cap des 3 ans. Les raisons de ces « échecs » (je prends cette précaution

parce que c'est une expérience qui, malheureusement est stigmatisée en échec, culturellement) ne proviennent pas d'un manque de financement.

En effet, la réflexion sur le projet, la structuration d'une offre de services, de produit ou encore de technologie et la capacité à exécuter opérationnellement sont les principaux enjeux, et les failles qui souvent affaiblissent ces jeunes entreprises.

C'est la raison pour laquelle, l'accompagnement régulier des start-up, l'approche marché et le développement commercial sont clés.

Nos premières start-up, Onlywood, Refundit et Totemia sont passées par ces chemins sinuieux, quand elles ne se heurtent pas aux réglementations des marchés publics ou encore à un parcours législatif et fiscal complexe.

Être ainsi un facilitateur, un apporteur de solutions. Telle est notre mission auprès de cette nouvelle génération d'entreprises.

Nous veillons donc à entretenir et développer cette relation de proximité

entre adhérents, partenaires et start up. L'appui de nos partenaires historiques, établis, structurés, permet également de leur apporter l'expérience et parfois même, aboutit sur des partenariats structurants. C'est leur engagement qu'il convient de saluer également. De véritables partenaires, au sens noble du terme.

Vous comprenez ainsi les raisons pour lesquelles nous avons choisi de nous investir dans cette pépinière. Et de vous proposer régulièrement, de vous en faire découvrir.

Et leur permettre de grandir, à votre contact, pour le développement de la qualité d'accueil des communes, pour le renforcement des infrastructures et services, et pour contribuer à l'engagement environnemental.

En contribuant à l'effort de ces entrepreneurs nous entretenons leur valeureuse « insouciance » qui ne sera pas vainue, mais vertueuse pour nous tous. Comme l'écrivait Mark Twain « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait »

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : «AVENIR MONTAGNE MOBILITÉS»



Le 27 mai 2021, le Premier ministre a présenté un grand plan d'investissement pour le tourisme en montagne, intitulé « Avenir Montagnes ».

Ce plan, doté de 650 millions d'euros, porte une ambition forte : construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne. Dans ce cadre, plus de 30 millions d'euros, via le programme Avenir Montagnes Ingénierie porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et France Mobilités, sont consacrés à l'accompagnement en ingénierie de projets pour les territoires, en particulier dans les nouvelles solutions de mobilité comme les ascenseurs valléens.

À l'occasion de l'ouverture des États Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne qui se sont tenues du 23 au 24 septembre à Thyez, **Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité**, a annoncé le lancement de l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) Avenir Montagnes Mobilités, piloté par l'ANCT et France Mobilités.

La mobilité du premier et du dernier kilomètre est un sujet important pour les territoires de montagne, les alternatives à la voiture individuelle étant peu nombreuses. Cet AMI vise à construire des alternatives adaptées aux contraintes locales tant pour rejoindre les stations que pour s'y déplacer. C'est un accompagnement sur-mesure pour penser, expertiser et réaliser le projet de mobilité adapté au territoire.

Doté de 10 millions d'euros sur deux ans, l'AMI sera organisé en deux temps (automne 2021 puis courant 2022) et pourra bénéficier à une cinquantaine de territoires pour financer des projets de mobilités innovants. Il est destiné à toutes les autorités organisatrices des mobilités et portera

une attention particulière aux solutions de mobilité touristique sur les stations de montagne et aux études préalables des projets d'ascenseurs valléens. Les porteurs de projet ont jusqu'au 30 novembre 2021 pour effectuer le dépôt de leur dossier.

C'est un nouveau levier à la disposition des collectivités pour permettre à de nouvelles solutions de mobilités d'émerger grâce à un dialogue constructif entre les différentes collectivités et les acteurs de la montagne. Fidèle à sa volonté de différencier les territoires et de décentraliser la conduite des projets au plus près du terrain, le Gouvernement apporte aux collectivités des moyens supplémentaires pour agir et réaliser les changements et transitions nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ce lancement marque une nouvelle étape dans le déploiement du plan « Avenir Montagnes » et favorise l'émergence d'une nouvelle offre touristique, plus durable, plus résiliente, et adaptée à la diversité des territoires de montagne.

Pour plus d'information, retrouvez la page d'information et les démarches pour déposer le dossier pour candidater en cliquant ici :

- [Page d'information de l'ANCT pour Avenir Montagnes Mobilités](#)
- [Plateforme de dépôt des dossiers Appel à manifestation d'intérêts \(AMI\) Avenir Montagnes Mobilités](#)

LANCÉMENT DE LA PLATEFORME ALENTOUR.FR



La Banque des Territoires a officiellement lancé ce 30 septembre, en présence de **Jean-Baptiste LEMOYNE**, la «plateforme du tourisme de proximité» baptisée Alentour, qui offrira à terme «le plus large catalogue possible d'activités de loisirs dans tous les territoires

français».

Une vitrine innovante pour les fournisseurs d'activités, les hébergements, mais aussi les institutionnels dont les offices de tourisme.



- [Toutes les informations sur Localtis](#)
- [La plateforme Alentour.fr](#)



Refundit

Ziv Tirosh

Co-fondateur et PDG de Refundit

OUVRIR LA DÉTAXE TOURISTIQUE À TOUTES LES PETITES COMMUNES

La détaxe touristique, c'est compliqué.

C'est ce qui explique que des dizaines de milliers de petits commerçants situés dans les petites et moyennes communes touristiques, qui constituent l'immense majorité des commerçants, s'abstiennent aujourd'hui de la proposer aux touristes. Conséquence : alors que la détaxe pourrait servir à la relance du tourisme dans les territoires, c'est un privilège aujourd'hui essentiellement réservé aux boutiques de luxe des grandes villes.

C'est en partant de ce constat que nous avons lancé Refundit, application smartphone ouvrant la détaxe touristique à tous les commerces sans démarche administrative, et à tous les touristes éligibles. Nous faisons le pari que le numérique et l'intelligence artificielle peuvent simplifier et

démocratiser un système de détaxe actuellement opaque et complexe. Notre entreprise a ainsi gagné le prix de la meilleure startup mondiale de tourisme remis par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Après 2 ans de crise, cette modernisation de la détaxe serait un bol d'air pour les commerçants et autres professionnels du secteur : pour 1 euro de TVA récupéré par les touristes, ils redépensent 2 euros dans l'économie locale. C'est autant de recettes en plus pour ceux qui travaillent avec des touristes !

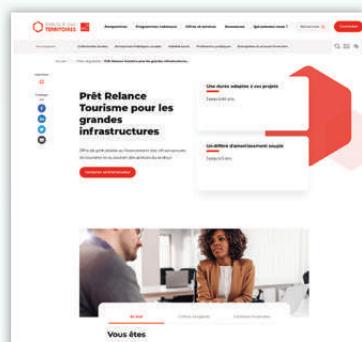
Alors, la détaxe bientôt au service de la relance de tous les commerces, y compris les petits commerces des territoires ? Chez Refundit, nous entendons relever ce défi.

PRÊT RELANCE TOURISME

Dans un contexte de crise sanitaire ayant fortement affecté le secteur du tourisme, la France doit relever le défi de se maintenir parmi les premières destinations touristiques mondiales tout en s'orientant vers un tourisme plus durable. Cela nécessite de disposer d'une offre diversifiée mieux répartie sur l'ensemble du territoire national. Les collectivités ont un rôle crucial à jouer pour atteindre cet objectif. Leur intervention pour construire ou rénover les infrastructures touristiques locales est un préalable indispensable au renforcement de l'attractivité des territoires et à l'implication des acteurs privés.

La Banque des Territoires a lancé le Prêt Relance Tourisme dès octobre 2020. Désormais, peuvent accéder à cette enveloppe de prêt d'un milliard

d'euros, les collectivités et leurs satellites ainsi que, sous certaines conditions, des porteurs de projets privés soutenus par les acteurs publics. Ces financements de très long terme sont proposés à un taux unique indexé sur le livret A sur des durées comprises entre 25 à 50 ans. C'est ainsi que l'épargne des Français pourra être réinvestie pour financer des projets structurants tels que, par exemple, la rénovation de thermes ou de musées, la réhabilitation de lignes ferroviaires touristiques ou encore la construction d'hébergements.



Pour en savoir plus :

Rendez-vous sur le site de la Banque des Territoires

et dans votre Direction Régionale





DÉVELOPPEMENT DURABLE

💡 CITEO LANCE UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

À l'occasion du Congrès Mondial de la Nature organisé à Marseille du 3 au 11 septembre, Citeo a annoncé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), aux côtés de l'Association des Maires de France (AMF) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

La problématique des déchets abandonnés répond à des enjeux environnementaux et logistiques complexes. En effet, les conséquences environnementales des déchets abandonnés sont multiples allant de la pollution des milieux terrestres et aquatiques à leur fragmentation en

microplastiques menaçant la biodiversité et l'attractivité économique de certains secteurs dont celui du tourisme. Par ailleurs, les diverses causes de l'abandon des déchets (dépôt, météo, animaux...) compliquent la collecte et la valorisation de ce gisement.

Les situations ciblées par cet AMI visent ainsi à représenter la diversité des contextes de pollution générée par les déchets abandonnés diffus :

- Soumis à une pollution chronique (lits de cours d'eau et littoraux par exemple) ;
- Pollués du fait d'une fréquentation importante de population ;
- Pollués du fait de la présence de lieux de consommation nomade.

Doté d'un million d'euros pour soutenir une vingtaine d'initiatives, sont invités à candidater les collectivités locales et leurs groupements, les gestionnaires publics d'espaces naturels et des littoraux ainsi que les associations actives en matière de lutte contre les déchets abandonnés et de préservation de l'environnement.

CITEO



Plus d'information :



💡 JUSQU'À 30 % D'ÉCONOMIES POUR LES BÂTIMENTS TERTIAIRES DE GRANDE HAUTEUR AVEC LA MISE EN PLACE DE DESTRATIFICATEURS

La consommation énergétique liée au chauffage des bâtiments tertiaires entraîne un coût important qu'il est possible de réduire en mettant en œuvre les actions adéquates.

Complexes sportifs, gares, aéroports... autant de bâtiments tertiaires, ayant une hauteur sous plafond supérieure ou égale à 5 mètres, qui peuvent bénéficier de la mise en place d'équipements d'optimisation du chauffage : les destratificateurs. Une solution efficace qui permet une économie d'énergie jusqu'à 30 % ! Concrètement, l'air chaud étant plus léger que l'air froid, celui-ci a tendance à remonter, entraînant une différence de température entre le sol et le plafond du bâtiment. Plus la hauteur du bâtiment est importante,

plus la différence de température est élevée. La destratification consiste ainsi au brassage de l'air dans le but d'homogénéiser la température et le maintien d'une température constante dans tout le bâtiment.

Les destratificateurs sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), dispositif permettant de bénéficier d'une prime incitative pour la réalisation des travaux. Le financement peut aller jusqu'à 100 % pour ce type d'opération.

Depuis 2008, Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, a permis la valorisation de plus de 12 000 opérations de rénovation énergétique sur le parc tertiaire français. Conscient que l'homogénéisation de l'air est un

hellio



Conseil d'Administration de l'ANETT du 5 octobre chez Hellio

véritable enjeu dans les bâtiments de grande hauteur, Hellio assure ainsi la mise en place de destratificateurs et la gestion administrative du dossier de financement. La prime est directement déduite du devis pour moins d'avance de trésorerie avec à la clé : une réduction des déperditions thermiques, une baisse des émissions de CO₂ et une amélioration du confort des occupants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



► TOURISME : QUE RETENIR DE LA SAISON ESTIVALE 2021 ?



Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, CAMPING-CAR PARK a totalisé 455.000 nuitées sur la période du 1er juillet au 15 août 2021 soit une hausse de 45% par rapport à la même période en 2020.

Cette augmentation est d'autant plus remarquable à plusieurs niveaux :

- une présence des étrangers une nouvelle fois en baisse
- une météo maussade sur une partie importante du territoire
- une itinérance plus marquée
- les aires habituellement privilégiées en été ont maintenu un taux de fréquentation important
- les aires moins fréquentées et plus rurales ont enregistré quant à elles des hausses records.

► COVID-19 : LES HABITUDES DES CAMPING-CARISTES ÉVOLUENT-ELLES ?

Alors que les campings-caristes se déplaçaient en 2020 sur 10 destinations en moyenne durant la période estivale, la situation sanitaire a accentué ce besoin d'évasion avec des déplacements plus nombreux avec 12 destinations visitées en moyenne sur 15 jours de vacances. Le climat d'incertitude lié à l'épidémie du Covid-19 ainsi que les mesures sanitaires ont eu également un impact

sur les habitudes des camping-caristes qui ont également privilégié les grands espaces. Preuve du succès grandissant des destinations vertes et plus rurales, la fréquentation des campings municipaux ruraux a doublé avec des croissances encore plus marquées sur trois régions : Centre-Val-De-Loire (218%), Auvergne-Rhône-Alpes (182%) et la Bretagne (100%).

**Vous souhaitez
en savoir plus ?**

commercial@campingcarpark.com

► ONLYWOOD LANCE SON OFFRE DE CONSIGNES CONNECTÉES

La société Onlywood propose des consignes connectées à destination des visiteurs, locaux et vacanciers qui pourront se délester de leurs bagages encombrants (casques, sacs à dos, valise, clés, porte-monnaie, etc.).

Fini le poids des bagages !

Onlywood est fier de vous partager son dernier produit : **les consignes connectées intelligentes**. Un nouveau service clé en main entièrement conçu et fabriqué en France, co-développé avec My Check Experience. Ces consignes permettent à chacun de déposer et de sécuriser ses effets personnels. À la plage, en centre-ville ou encore en montagne, ces consignes s'installent partout, pour profiter sans se soucier.

Concrètement, à quoi cela ressemble-t-il ?

C'est un ensemble de casiers individuels de différentes tailles, **100 % personnalisables, modulables et évolutifs**. Il suffit de choisir la taille du casier, de renseigner son numéro de téléphone pour recevoir un QR code et le tour est joué. Le tout fonctionne avec une empreinte CB à raison de 1 €/heure. Petit plus, **Onlywood travaille actuellement pour rendre ces consignes 100 % adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR)**. La société Onlywood s'est appuyée sur son savoir-faire en termes de conception et fabrication de mobilier urbain pour proposer des consignes pratiques, intuitives et adaptées à tous. **Les consignes connectées sont 100 % fabriquées en France**.



POINTS FORTS POUR LA COLLECTIVITÉ :

- Développer l'attractivité du territoire
- Améliorer l'expérience touristes sur les lieux de visite
- Développer la mobilité douce
- Une nouvelle source de revenu pour la mairie



DÉVELOPPEMENT DURABLE

♦ FDJ, NOTRE ENGAGEMENT POUR LE PATRIMOINE S'INSCRIT DANS LE LONG TERME



« La raison d'être de la Française des Jeux est inscrite dans ses statuts depuis son Assemblée Générale du 18 juin 2020. L'engagement de FDJ en faveur du patrimoine, c'est une manière très concrète de faire vivre cette raison d'être. La proximité, partout sur le territoire, de même que la contribution à la société qui est notre moteur sont des enjeux qui fondent cette raison d'être. De ce point de vue la réhabilitation et la pérennisation du patrimoine en péril qui est l'objet de la Mission Bern correspond tout à fait à ces objectifs et c'est donc avec enthousiasme que FDJ s'y est engagé.

La sauvegarde du patrimoine, c'est un enjeu pour la vitalité économique et sociale des territoires, d'abord par la conservation des emplois : tourisme, la conservation des sites, la vie locale qui est liée qui sont non délocalisables et qui représentent une part importante du PIB local. Cela permet d'en faire un marqueur fort du lien qu'est fait entre l'Histoire et donc l'identité d'un Territoire et son avenir.

[...]

Cette opération originale a trouvé toute sa place et tout son sens au sein de FDJ, c'est pourquoi évidemment notre engagement s'inscrit dans le long terme »

Charles LANTIERI Directeur Général Délégué de FDJ, Président de Fondation d'Entreprise FDJ, lors de son allocution dans le film « Mission Patrimoine » présenté lors du 90^{ème} Congrès de l'ANETT à Enghien-les-Bains le 29 et 30 juin 2021.

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle.

Depuis 2018 plus de 72 millions d'euros ont déjà été collectés au profit de la Fondation du patrimoine grâce aux trois premières éditions des jeux Mission Patrimoine, dont plus de 25 millions d'euros au titre de l'édition 2020.

En quatre ans, la Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril s'est engagée dans la restauration de 627 sites, dont 297 sont d'ores et déjà sauvés : les travaux sont achevés pour 115 d'entre eux et en cours pour 182 sites.

Le groupe FDJ est, par ailleurs, mécène

de la Fondation du patrimoine. En avril dernier, FDJ a souhaité prolonger son engagement jusqu'en 2024, pour un montant de deux millions d'euros. A ce titre, il soutiendra chaque année un projet spécifique. De son côté, la Fondation d'entreprise FDJ apportera une dotation annuelle de 200 000 euros en 2021 et en 2022, en faveur des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle déployés sur les chantiers de restauration des sites sélectionnés.

Depuis 2018 :
Le mécénat de FDJ et de sa Fondation d'entreprise a déjà permis de contribuer à la Fondation du patrimoine à hauteur de 1,5 million d'euros.



UNE SOLUTION VERTE POUR VOS ESPACES VERTS CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

M2i a conçu un procédé innovant de confusion sexuelle par phéromone.

Il s'agit, pendant la période de vol, de saturer l'air avec une grande quantité de phéromone sexuelle spécifique de l'insecte afin d'empêcher les mâles de détecter les femelles et donc de limiter ainsi les accouplements et, par conséquent, d'empêcher la ponte et l'infestation de la pinède. La phéromone est formulée en gel et insérée dans des billes de paintball biodégradables projetées sur les arbres et qui diffusent sur la parcelle à protéger pendant toute la saison de juin à septembre. Cette méthode a démontré une efficacité remarquable. Cette solution d'une grande simplicité de mise en œuvre peut être appliquée en forêt, en ville ou même sur des arbres isolés.

Ce produit est utilisé notamment à Pau, au Cap Ferret, à Chartres, à Monaco ou à Bordeaux.



WORLD WELLNESS WEEKEND

Niederbronn-les-Bains a reçu le Trophée de la Ville la plus active du Weekend Wellness en France. Elle est ex-aequo avec Punta Cana en République Dominicaine.

**Edith GUEUGNEAU**

Maire de Bourbon-Lancy (71)
1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de communes
Entre Arroux, Loire et Somme

Quels sont vos projets touristiques pour cette nouvelle mandature ?

Nous travaillons sur la requalification du quartier Thermal et du centre-ville, avec le développement de voies douces, un parcours des sens, un projet de valorisation du tourisme industriel, la rénovation du Château Sarrien et un projet de 2^{ème} salle de cinéma avec en parallèle des aménagements de bien-être et du cadre de vie.

Qu'avez-vous mis en place pour accompagner les Professionnels du Tourisme et du Thermalisme ?

La Municipalité a lancé une campagne d'envergure pour soutenir tous les acteurs économiques avec une grande campagne de communication : vidéos, banderoles avec pour slogan « J'aime Bourbon-Lancy, j'achète ici », chèques cadeaux et bons d'achat.

Extension et Gratuité des terrasses sur le domaine public pour les commerçants sédentaires ou non.

Exonération de 2/3 la CFE : pour les entreprises relevant des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel tous affectés par la crise sanitaire.

Une grande place a été faite à la culture avec des expositions de qualité, des Jardins éphémères, la biennale de l'Été avec 1300 portraits dans la ville et l'accueil de résidences d'artistes.

Avez-vous bénéficié du filet de sécurité prévu dans la loi de finances rectificative ?

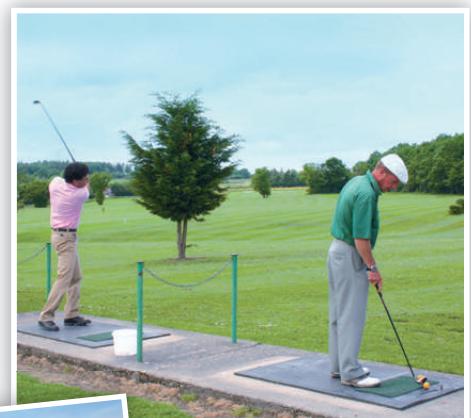
Nous avons bénéficié de la dotation de compensation des ressources fiscales et domaniales au titre de 2020. Par contre, nous sommes fortement pénalisés par la fermeture des Thermes en 2019 due à l'incendie, et donc l'absence de taxes séjour au titre de cette année pour les meublés curistes. En effet les taxes encaissées en 2019 ayant servi de base pour le calcul de la perte de ressources 2020.

Votre commune est une station classée...

La ville de BOURBON-LANCY est une station classée depuis le 28 juin 1914 qui est lié aussi à l'obtention de la marque Qualité Tourisme, avec un office de tourisme en 1^{ère} Catégorie des OT de France. C'est une reconnaissance nationale qui est un véritable gage d'exigence de qualité.

La ville se doit d'investir dans des infrastructures, environnement, des soins, un accueil de qualité apprécié des habitants, des touristes et curistes. La notoriété de la ville passe aussi par ce label avec une fréquentation très importante des touristes à vélo, la découverte du quartier médiéval et de son architecture. Les différents sites naturels sont des atouts qui démontrent l'importance d'une station classée et vise à faire de Bourbon-Lancy une station d'excellence.

Les villes touristiques doivent rester maître de leur destin et garder leurs compétences touristiques pour adapter l'offre aux spécificités de leur site.

**PLUS D'INFORMATIONS :**

<https://bourbon-lancy.fr/>
<http://www.tourisme-bourbonlancy.com/-fr/>

RÉSEAUX SOCIAUX

@bourbon_lancy
 @villebourbonlancy
 @villebourbonlancy
 @Ville de Bourbon-Lancy